

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie**

**Mercredi
2017 (09)
6 septembre** Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mercredi 6 septembre 2017 au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames, Monsieur, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Johanne Baillargeon Isabelle Parent
Madeleine Proulx Alain Lalonde

Étaient absents les conseillers André Lapierre et André Savage.

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse, Madame Roxanne Turcotte.

La directrice générale, Chantal Soucy, est également présente.

Madame la Mairesse constate le quorum et procède à l'ouverture de la présente séance. Les procédures du déroulement de la soirée sont indiquées.

17-188 1- Ouverture de l'assemblée

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que l'assemblée soit et est ouverte.

Adopté unanimement par les conseillers.

17-189 2- Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Alain Lalonde
et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

17-190 3- Adoption du procès-verbal

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon
et résolu,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2017 soit et est adopté, dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4.0 Rapport d'activités de la mairesse

5.0 Lecture du résumé des correspondances reçues

5.1 Dépôt des états financiers en date du 28 août 2017

17-191 6.0 Adoption des comptes à payer au montant de 63 468.75 \$

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon
et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 63 468.75 \$, soit et est adoptée telle que lue et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

10770	A25 Le lien intelligent	15.44 \$
10771	Autos et camions Danny Lévesque	1 137.79 \$
10772	Alain loue-tout Enr.	214.81 \$
10773	Atelier usinage St-Donat inc.	276.49 \$
10774	Beausoleil Mélançon Brousseau inc.	2 358.50 \$
10775	Martine Bélanger	17.25 \$
10776	Benson pièces d'autos	175.45 \$
10777	Coopsco des Laurentides	468.26 \$
10778	Claude Rondeau Ent. Électricien	356.65 \$
10779	C.R.S.B.P. des Laurentides	114.98 \$
10780	Dominic Roy, ingénieur forestier	4 828.96 \$
10781	Dunton Rainville, avocats	258.69 \$
10782	Les éditions juridiques FD inc.	102.90 \$
10783	Environex	34.61 \$
10784	F.D.JUL	93.76 \$
10785	Informatique Pierre Forget	103.48 \$
10786	Garage Marcel Lamarche	1 238.07 \$
10787	Sobeys Québec St-Donat	112.40 \$
10788	InfoXtreme inc.	2 681.30 \$
10789	Insta-Mix	4 360.84 \$
10790	JLD-Lague	225.61 \$
10791	Jocelyn Breault Inc.	113.79 \$
10792	Journal Altitude 1350	373.69 \$
10793	L'Atelier urbain inc.	2 834.13 \$
10794	Gilles Leduc, mécanique	80.48 \$
10795	Martech	3 236.26 \$
10796	Médias Transcontinental	993.37 \$
10797	Ministre des Finances	962.00 \$
10798	Patrick Morin	338.78 \$
10799	Pavage Expert Plus	6 467.34 \$
10800	Pétrole Pagé Inc.	3 640.97 \$
10801	Produits sanitaires des Plaines	474.08 \$
10802	Info Page	87.90 \$
10803	Resto du lac Blanc	56.97 \$
10804	Bibliothèque	324.76 \$
10805	RONA	2 344.61 \$
10806	Sablière Clark	2 719.06 \$
10807	Sablière GDM	63.24 \$
10808	SEAO-Constructo	13.49 \$

10809	Sintra inc.	1 456.49 \$
10810	SRAD Communications	759.98 \$
10811	Stinson Équipement inc.	16 901.33 \$
10812	Toilettes Lanaudière	49.79 \$
10813	ADT Canada inc.	673.98 \$*
10814	Bell Canada	773.36 \$*
10815	Compo Recycle	31 536.42 \$*
10816	Conteneur Recycle inc.	1 933.48 \$*
10817	Excavation Pigeon	7 342.25 \$*
10818	Fonds d'information sur le territoire	48.00 \$*
10819	Danielle Hébert, Barbouille	160.97 \$
10820	L'Union-Vie	3 941.75 \$*
10821	Moisson Lanaudière	200.00 \$
10822	MRC de la Matawinie	15 805.91 \$*
10823	Pitneyworks	102.14 \$*
10824	Soc. Canadienne des postes	12.17 \$*
10825	Syndicat canadien	579.12 \$*
10826	Xérox Canada Ltée	1 575.73 \$*
10827	Bell Canada	135.13 \$*
10828	Manoir de la rivière Dufresne	3 053.75 \$*
10829	Bell Canada	24.04 \$*
10830	Remboursement J-L Caillaud	250.00 \$*
10831	Compo Recycle	2 070.45 \$*
10832	Conteneur Recycle Inc	2 054.55 \$*
10833	Ministre des finances	1 159.00 \$*
10834	Bell Canada	135.13 \$*

Total des incompressibles : 73 206.36 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES

7. Règlements et avis de motion

A-2017-05 Avis de motion - Règlement relatif au pouvoir du maire [n/d R-202]

Le conseiller Alain Lalonde dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement relatif au pouvoir du maire en vertu du projet de loi 122.

17-192 7.1 Projet de règlement – pouvoir du maire [n/d R-202]

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le projet de règlement sur le nouveau pouvoir de la mairesse en vertu de la loi 122 tel que lu.

Madame la mairesse demande le vote :

- Madeleine Proulx : oui
- Johanne Baillargeon : oui
- Isabelle Parent : non
- Alain Lalonde : oui

Adopté majoritairement par les conseillers.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

17-193 8.1 Permis d'occupation- 930 chemin du Marcheur [matricule 6215-66-3551]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte les travaux d'une canalisation d'égoût sous le chemin du lac du Marcheur et que soient et sont autorisées la mairesse, Madame Roxanne Turcotte et la directrice générale, Madame Chantal Soucy, à signer le protocole d'entente avec la propriétaire.

Adopté unanimement par les conseillers.

17-194 8.2 Appui au syndicat des producteurs Acéricoles de Lanaudière [n/d 704-151]

Attendu que selon une récente étude concernant le potentiel acéricole de la région de Lanaudière, il a été clairement indiqué que dans le secteur de la Matawinie Notre-Dame-de-la-Merci a un fort potentiel d'exploitation acéricole sur de nombreuses terres publiques;

Attendu que la production acéricole est un véhicule très intéressant pour le développement de la municipalité tant aux niveaux économique, communautaire, culturel et environnemental par la préservation de nos espaces verts;

Attendu que lors du dernier processus d'attribution du permis d'exploitation, la région de Lanaudière ne s'est vue attribuer aucun droit d'exploitation supplémentaire à de nouvelles entreprises acéricoles, ce qui est inéquitable pour notre municipalité et la région de la Matawinie.

**Il est proposé par le conseiller Alain Lalonde
et résolu que,**

la sous-ministre responsable du développement des régions s'assure que lors de la prochaine attribution des contingents acéricoles sur territoire public, que la région Lanaudière et plus précisément le secteur ouest de la Matawinie obtienne sa part des entailles attribuées au Québec.

Qu'un comité soit mis en place avec tous les acteurs de l'industrie acéricole tels que maires des municipalités du secteur ouest de la Matawinie, sous ministre du développement des régions, direction du MAPAQ, ministre des ressources naturelles, préfet de la Matawinie; afin de développer des politiques acéricoles sur le territoire public qui positionneront favorablement la région Lanaudière pour l'octroi futur de contingents acéricoles, qui porteront des recommandations aux municipalités, comités (table GIR et TPI) et, trouveront le moyen de stimuler des jeunes et de la relève pour faire en sorte qu'il y ait des

nouvelles entreprises qui démarrent et que l'acériculture soit un moteur économique pour nos régions.

Que soient faites les pressions nécessaires pour réserver et commencer à préparer des peuplements d'érables en territoire public dans nos municipalités afin que notre région devienne une source potentielle d'expansion importante de la production acéricole, stimulant ainsi le développement économique de nos régions et favorisant l'intérêt dans la production acéricole de nos régions.

Faire parvenir copie de la résolution à la MRC de la Matawinie, à la Ministre de la région Lanaudière, Mme Lise Thériault, au député de Bertrand, M. Claude Cousineau et au syndicat des producteurs acéricoles de Lanaudière.

Adopté unanimement par les conseillers.

17-195 8.3 Moisson Lanaudière – aide financière [n/d 803-130]

Attendu que Moisson Lanaudière est la seule banque alimentaire de Lanaudière qui aide un réseau de plus de 70 organismes communautaires de la région;

Attendu que pour la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, 28 853 kg de denrées ont été remises au comptoir alimentaire représentant une valeur de 14 427 \$;

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande d'aide financière pour un montant de 200 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

17- 196 8.4 Employés municipaux- mesure disciplinaire [n/d 302-100]

Suite au rapport et à la recommandation de la directrice générale, Madame Chantal Soucy, relativement aux deux infractions commises le 17 août 2017 par Monsieur Yvon Fontaine, journalier opérateur – travaux publics, et compte tenu de son dossier disciplinaire antérieur,

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que le Conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte une résolution de suspendre sans solde pour une journée (8 heures), Monsieur Yvon Fontaine, journalier opérateur – travaux publics, pour l'exécution de ces infractions par lesquelles il a contrevenu d'une part, aux dispositions du *Code d'éthique et de déontologie* de la Municipalité, et d'autre part, aux dispositions de la convention collective le régissant.

Cette suspension devra être servie au moment jugé opportun par le directeur des travaux publics.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. Sécurité publique

9.1 Rapport du conseiller responsable

17-197 9.2 Bouées – entente Camp Ouareau [n/d 401-133]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la signature de l'entente avec le Camp Ouareau pour l'installation et le retrait des bouées qui sont installées sur le lac Ouareau dans le secteur de Notre-Dame-de-la-Merci, telle que déposée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

17-198 Ajournement de l'assemblée 19h55

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

qu'à la demande de madame Roxanne Turcotte la présente séance soit et est ajournée le temps d'aller récupérer un document.

Adopté unanimement par les conseillers.

17-199 Réouverture de l'assemblée 19h56

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que madame la Mairesse procède à la réouverture de la séance.

Adopté unanimement par les conseillers.

17-200 9.3 Bouées – entente Camp Ouareau [n/d 401-133]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de rescinder la décision du conseil 17-197 et reporte la décision à une assemblée ultérieure.

Adopté unanimement par les conseillers.

10. Voirie

10.1 Rapport du conseiller responsable

17-201 10.2 Signalisation – Chemin Saint-Guillaume [n/d R-179]

Attendu que plusieurs véhicules lourds circulent sur le chemin Saint-Guillaume (chemin intermunicipal);

Attendu que plusieurs plaintes ont été portées au conseil;

Attendu que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci peut désigner, par résolution, certaines rues ou parties de rues sur lesquelles la circulation de tout véhicule routier ou camion d'une capacité de plus de 4500 kg sera prohibé;

Attendu que ladite prohibition ne s'applique pas dans les cas de livraison de marchandises dans ces rues ou parties de rues.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Alain Lalonde et résolu,

Que le conseil municipal modifie la signalisation du chemin Saint-Guillaume en limitant le transport des véhicules lourds à la circulation locale seulement.

Les véhicules non visés par la présente signalisation sont :

- la dépanneuse
- le véhicule de ferme
- l'autobus
- le véhicule de service public
- le véhicule d'urgence

Adopté unanimement par les conseillers.

17-202 10.3 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports [n/d 208-150]

Il est proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté unanimement par les conseillers.

17-203 10.4 Évaluation des coûts de certains chemins - mandat à Infra Route [n/d 401-133]

Proposé par le conseiller Alain Lalonde et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci mandate l'entreprise Infra Route, consultant en génie routier, pour effectuer une évaluation des coûts de mise à niveau des chemins classés "pauvre et passable" sur la liste des chemins de notre municipalité. Cette évaluation servira à mieux déterminer l'investissement nécessaire et prendre les décisions en conséquence.

Les coûts des honoraires s'élèvent à un montant forfaitaire de 3 100 \$ + taxes et sera affecté au surplus accumulé non-affecté.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la voirie

11. Environnement et Hygiène du milieu

11.1 Rapport de la conseillère responsable

17-204 11.2 Devis Collecte à trois voies [n/d 401-111]

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci approuve le devis et mandate la directrice générale à procéder à l'appel d'offres.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. Santé, famille et petite enfance

12.1 Rapport de la conseillère responsable

Période de questions sur la santé, famille et petite enfance

13. Aménagement, urbanisme

13.1 Rapport du conseiller responsable

17-205 13.2 Demande de permis d'usage conditionnel [matricule 6221 77 0632]

Attendu qu'une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme a été déposée pour l'immeuble situé au 2160 chemin Notre-Dame-de-la-Merci, localisé dans la zone 165;

Attendu qu'un avis a été publié et affiché le 17 août 2017 à l'effet qu'une demande d'usage conditionnel UC-2017-02 serait entendue en ce jour;

Madame la mairesse invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires au regard de la présente demande d'usage conditionnel. Audition des personnes intéressées :

Aucun commentaire reçu.

Attendu que l'étude du dossier soumis au Comité consultatif d'urbanisme ainsi que la démarche de consultation du voisinage ont été réalisés selon la procédure prévue;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme au 2160 chemin Notre-Dame-de-la-Merci puisque le projet déposé ne rencontre pas plusieurs critères au Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 200, à savoir :

- L'implantation de la résidence de tourisme ne se fait pas en complémentarité avec les autres usages déjà en place dans le secteur;
- Le projet ne permet pas de préserver la quiétude du voisinage et engendre des incidences significatives sur le milieu environnant;
- Les documents soumis ne permettent pas de valider qu'une zone tampon constituée d'éléments naturels denses d'environ 5 mètres de profondeur est aménagée afin de permettre d'isoler visuellement le bâtiment et les aires d'utilisation;
- L'opération illégale de la résidence de tourisme dans le passé a constitué une source de bruit troublant la quiétude, le repos et la paix du secteur et des voisins.

Attendu qu'une pétition de 36 noms avait été déposée le 11 mai 2016 au conseil municipal faisant état de problèmes de bruit, de désordre et de location à court terme illégale;

Attendu qu'après vérification avec la Sûreté du Québec, les policiers ont eu à intervenir à plusieurs reprises depuis 2015 à cette adresse, notamment pour des nuisances, de l'intimidation et le déclenchement du système d'alarme;

Attendu que le Conseil municipal a pour mission de prendre une décision dans l'intérêt général du public;

Attendu que le Conseil municipal prenne position à la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme au 2160 chemin Notre-Dame-de-la-Merci.

Madame la mairesse demande le vote :

- Madeleine Proulx :non
- Johanne Baillargeon :non
- Isabelle Parent : s'abstient de voter
- Alain Lalonde : non

Que le conseil municipal refuse la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme pour l'immeuble situé au 2160 chemin Notre-Dame-de-la-Merci, localisé dans la zone 165.

Adopté majoritairement par les conseillers.

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. Promotion et développement économique

Période de questions sur la promotion et le développement économique

15. Loisirs, Art et Culture

15.1 Rapport de la conseillère responsable

17-206 15.2 Loisirs municipaux – journée de la Culture [n/d 802-100]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'activité, telle que soumise, pour l'organisation de la journée de la Culture qui aura lieu le samedi 30 septembre 2017.

Qu'un montant de 500 \$ soit octroyé.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur les loisirs, les arts et la culture

Période de questions

17-207 Ajournement de l'assemblée 20h40

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

qu'à la demande de madame Roxanne Turcotte la présente séance soit et est ajournée le temps d'aller récupérer un document.

Adopté unanimement par les conseillers.

17-208 Réouverture de l'assemblée 20h41

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que madame la Mairesse procède à la réouverture de la séance.

Adopté unanimement par les conseillers.

17-209 16. Levée de l'assemblée

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants
pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #17-191, 17-
195, 17-203, 17-206.**

Chantal Soucy, directrice générale

18 personnes

Fin de la session 20 h 45

Roxanne Turcotte, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale